

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 08 SEPTEMBRE 2008**

**DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL POUR SIGNER LES AUTORISATIONS D'URBANISME CONCERNANT M BARON**

M le Maire rappelle qu'il ne peut signer des autorisations d'urbanisme le concernant, et que celles-ci ne peuvent non plus être signées par l'adjoint à l'urbanisme. Il demande donc au conseil municipal de désigner un conseiller municipal à cet effet. M OZIL Joël volontaire a été désigné à l'unanimité des présents (moins l'abstention de M Baron).

**DISSOLUTION DU SIVOM**

M le Maire informe que le conseil syndical du SIVOM a voté sa dissolution le 8 juillet 2008 (délibération jointe) et qu'il y a lieu maintenant que chaque commune membre prenne également une délibération acceptant cette dissolution.

Or, M le Maire et MM les Adjointes n'ont pas obtenu les renseignements complémentaires qu'ils ont sollicités concernant l'approbation par chaque commune du mode de calcul pour le remboursement des frais de fonctionnement du gymnase communal mis à la disposition du collège, concernant le montant du passif et de l'actif transférés à la communauté de communes Centre Dombes, concernant le démantèlement des fours et le traitement des ordures ménagères ainsi que la répartition des charges, la convention de transfert du terrain d'assise du collège à signer avec le conseil général...

M le Maire propose donc de différer cette délibération relative à la dissolution du SIVOM lorsqu'il aura obtenu quelques précisions sur les questions posées. Accord du conseil municipal.

**INDEMNITE DE CONFECTION DES BUDGETS ET INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER MUNICIPAL**

M le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir fixer le montant de l'indemnité de confection de budget à verser à Mme Daugeat trésorière municipale. Le conseil accepte le barème en vigueur qui est de 45.73 €/an. Puis M le Maire demande de fixer le taux de l'indemnité de conseil à verser à Mme Daugeat (calculée en fonction de la moyenne des dépenses de fonctionnement et d'investissement –hors écritures d'ordres des 3 dernières années). Le conseil accepte un taux de 100 %.

**DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE – budget communal-**

Afin de pouvoir payer les travaux d'enfouissement de réseaux BT, éclairage public et téléphone, il est nécessaire de faire des virements budgétaires de la section de fonctionnement (20 000 €) correspondant à la participation demandée à la commune par le syndicat départemental d'électricité, en section d'investissement car la réglementation budgétaire exige maintenant que ces dépenses soient payées en investissement selon la note de la trésorière. Par ailleurs il a été nécessaire d'acheter des tapis pour la salle multisports, non prévus au BP, mais des crédits suffisants étaient inscrits au compte « matériel service technique » il suffit donc de transférer 4000 € au bon compte. Le conseil municipal vote les modifications budgétaires telles que présentées.

**INFORMATIONS DIVERSES**

M le Maire rappelle les déboires avec les gens du voyage qui se sont installés sans autorisation sur le stade et ses abords. Il annonce qu'un arrêté d'expulsion par référé auprès du tribunal a été obtenu, ce qui a permis de faire libérer les lieux début septembre.

Il annonce que des mesures provisoires vont être mises en place pour éviter que cela ne se reproduise (rochers)

M le Maire rappelle qu'il a été obligé de décider dans l'urgence, de faire refaire l'arrosage automatique du terrain de foot d'honneur qui ne fonctionnait pas. Raison : la mairie avait acheté le matériel et celui-ci avait été installé par des bénévoles du club de foot... Or l'installation ne fonctionnait pas car les « tuyaux n'étaient pas suffisamment emboîtés les uns dans les autres et sous la pression de l'eau, ils se sont déboîtés », coût d'environ 5500 € pour la commune. Il a aussi fallu changer la pompe qui s'était ensablée.

M Borrelly se félicite de la bonne organisation du forum des associations et de la bonne participation (37 associations présentes) – A l'issue de cette journée, les sportifs méritants ont été récompensés par la municipalité. M Borrelly demande à chacun de réfléchir à un nom pour la salle multisports.

M Juliat récapitule les divers travaux de peinture et d'entretien réalisés par les services techniques, dans les bâtiments salle polyvalente et écoles durant l'été.

Il annonce que le tennis de table, le basket et le volley ont pris « possession » de l'ex salle des jeunes à l'espace « 4 saisons » pour en faire leur « club house ».

Il annonce que la salle multisports est ouverte aux associations depuis le 6 septembre, l'accès se fait par badges (une expertise a eu lieu pour la toiture car des fuites d'eau sont apparues, procédure en cours)

Pour le ménage des salles sportives, un appel d'offre est en cours pour assurer leur ménage.

M Lefever annonce que les nouveaux ordinateurs de l'école sont en service pour la satisfaction de tous.

Mmes et MM les conseillers municipaux sont invités à se rendre à une présentation du contrat de rivières le 25 septembre 2008 à Villars.

Séance levée à 21 H 30

La secrétaire de séance,  
V. COMBE

Le maire,